

PM/EG

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

AVENUE PIERRE SEMARD (R.D.224)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'un tournage va être entrepris au 38 avenue Pierre Sémard par la société KOWLOON FILM – 22 rue de Paradis – 75010 Paris, agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue Pierre Sémard** à compter du **23 juillet 2022** à **8 heures** jusqu'au **25 juillet 2022** à **20 heures** :

- **Neutralisation de quatre places de stationnement** au droit des n°34 à 46,
- **Neutralisation de deux places de stationnement** au droit du n°30 pour permettre l'installation d'un groupe électrogène,
- **Neutralisation ponctuelle de l'avenue** limitée à 3 minutes maximum le lundi 25 juillet 2022 : la circulation sera gérée par homme trafic,
- **Limitation de vitesse à 30km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de la société KOWLOON FILM.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

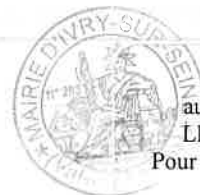
AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le Responsable du Service Territorial Ouest-D.T.V.D. Du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- DTSP (voies départementales),
- Société KOWLOON FILM – 22 rue de Paradis – 75010 Paris,

FAIT EN MAIRIE, LE 19 JUIL. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueur
Adjoint au Maire

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 20 JUIL. 2022



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon